

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

19.03.2018

19.03.2018

F09318P0104

1. Intitulé du projet

Nom du projet : ALGUEX - (Lauréat Ademe - programme d'investissement d'avenir 2017)
Démonstrateur Pré- industriel de Valorisation de déchets d'algues vertes en vue d'obtenir des extraits d'algues utilisables pour fabriquer des emballages conformes à la nouvelle réglementation de la LTE (cf code de l'environnement - article L541-10-5)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ERANOVA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe LAVOISIER

RCS / SIRET

8 2 1 0 9 1 2 1 2 0 0 0 1 8

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
R122-2 Catégorie 18	Prélèvement supérieur à 30 m ³ /h - le projet prélève 160 m ³ /h
R122-2 Catégorie 19	Rejet supérieur à 30m ³ /h - le projet rejète 160 m ³ /h
ICPE 2791-2	Quantité de déchets traités inférieure à 10 t/j
IOTA 2.1.5.0 (article 214.1)	Puissance installée de l'ordre de 80 kw , soit inférieur au mini de 100 kw
IOTA 2.2.3.0 (article 214.1)	Capacité de prélèvement de 160 m ³ /h soit inférieure au mini de 400 m ³ /h
IOTA 4.1.2.0 (article 214.1)	Capacité de rejet de 3 840 m ³ /j soit inférieure à la capacité totale mini 100 000 m ³ /j
	Imperméabilisation sur une surface de moins de 1 hectare

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le démonstrateur pré- industriel regroupera sur un même site de 1.2 hectares (Zones des Tellines - Port-Saint-Louis-du-Rhône)

Cette installation regroupera les briques technologiques nécessaires à la valorisation des algues d'échouage :

- Réception et nettoyage en bassins de déchets non toxiques d'algues vertes provenant de collectivités de l'étang de Berre
- Croissance des algues à partir d'inoculum d'algues d'échouage prélevées en présence d'eau de mer riche en nutriments N et P
- Réduction en bassin de la teneur en N et P de l'eau conduisant à l'enrichissement des algues en Polysaccharides
- Valorisation de la biomasse issues des bassins en extrayant les composants de l'algue dans un atelier d'extraction de 250 m²
- Pompage d'eau de mer pour les bassins et pour l'atelier d'extraction de l'ordre de 160 m³/h et rejet d'eau de mer de 160 m³/h
- Traitement des effluents via zone de lagunage, traitement de l'eau par UV et recyclage

Le projet sera réalisé en deux phases :

- Phase 1 : 11 bassins de 300m², une serre, des cuves de stockage d'eau de mer de 160m³, un lagunage de 640 m², un atelier d'extraction ainsi que des bureaux et un laboratoire dans un bâtiment de 350 m²
- Phase 2 : ajout d'un bassin de grande taille de 2600 m², duplicable industriellement

Le projet comportera des bassins en dur (6) et des bassins démontables (5)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'optimiser le process complet de valorisation de la biomasse algale (déchet d'échouage) pour produire des extraits algals utilisables pour la production de granules de plastiques biosourcés et pour d'autres industries (pharmacologie, cosmétologie, nutrition animale, engrais), pour la vente d'algues fraîches nettoyées.

Ce démonstrateur industriel :

- rassemblera sur un même site les différentes briques technologiques ayant été utilisées dans le cadre d'essais pilotes réalisés au CEVA et chez Extractis. Il emploiera à terme jusqu'à 13 personnes (principalement ingénieurs, biologistes et techniciens)
 - permettra de vérifier les données process, les rendements, les consommations d'intrants, la qualité de la biomasse produite, la qualité des extraits algals produits, la qualité des effluents (eau rejetée), les consommations énergétiques, les données de conception des équipements à une échelle réduite
 - permettra de concevoir un équipement de production industriel intégrant des bassins de grande dimension, visant à créer ultérieurement un site industriel de grande capacité (40 à 50 hectares) (non concerné par la présente demande)
 - permettra de déterminer l'ACV depuis la source d'algues jusqu'à la production d'extrait algal
 - permettra également de vérifier les conditions de croissance d'algues vertes à partir d'innoculum issus des algues d'échouage
- A l'issue de cette phase de développement, ce démonstrateur industriel deviendra une Plateforme de R&D de la filière algues dédiée à des projets collaboratifs de la filière algues.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consistera, dans sa phase travaux, à :

- installation d'un captage d'eau de mer avec pompage pour remplissage et renouvellement de l'eau des bassins et d'extraction (160m³/h)
- construction de 6 bassins de 300 m², hauteur 70 cm en moellons, couverts d'un liner et avec agitation de l'eau par une roue à aube (raceways) pour l'enrichissement en Polysaccharides de la biomasse algale (densité jusqu'à 6 kg/m²) et l'appauvrissement de l'eau en N et P :
 - un bassin de nettoyage des algues (filtration sur grille des matières étrangères : bois, plastiques, dessablage par gravité)
 - deux bassins de croissance d'algues (innoculum d'algues d'échouage)
 - deux bassins COLDEP de 300 m² (60 m x 5) pour la culture de micro algues provenant du CEA
- installation d'une serre de couverture pour les deux bassins coldep
- création d'une zone de lagunage de 640m², profondeur de 1 m
- installation de deux citernes de stockage d'eau de mer (160 m³) pour le stockage tampon
- mise en place d'une unité de traitement d'eau de mer après passage dans les bassins et après extraction avant rejet ou recyclage (traitement UV)
- construction d'un bâtiment de 400m², comprenant 57 m² de bureaux, un laboratoire, une nurserie, une chambre froide, et un atelier d'extraction de 250 m². L'atelier d'extraction comprendra des équipements de traitement physico-mécaniques (broyeurs, filtre à bande, clarificateur, centrifugeuse, sécheur sous vide, surpresseur, ...)
- installation d'une machine de collecte mobile utilisant un tapis roulant permettra de collecter les algues dans tous les bassins et les envoyer vers un autre bassin ou vers l'atelier d'extraction
- mise à disposition d'équipements de laboratoire qui permettront de faire les test sur les intrants, la biomasse, les extraits d'algues

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le démonstrateur permettra le traitement de déchets non dangereux (algues vertes), la croissance d'algues vertes et l'extraction par traitement physico- mécanique des algues afin d'obtenir des composés d'intérêt (polysaccharides, protéines).

phase 1 : surface totale de bassins 3 300 m², quantité maximale de biomasse sur site 22 tonnes soit traitement annuel de 264 tonnes/an

phase 2 : surface totale de bassins de 6 300 m², quantité maximale de biomasse sur site de 42 tonnes soit traitement annuel de 500 tonnes/an

Extraction algale :

Phase 1 : capacité mensuelle de traitement maximale de 1,8 tonnes/jour (biomasse traitée de 27 tonnes/mois humide à 15% de sec sur une période de 15 jours, soit 1,8 tonnes/jour)

Phase 2 : capacité mensuelle de traitement maximale de 3,6 tonnes/jour (biomasse traitée de 54 tonnes/ mois humide à 15% de sec sur une période de 15 jours, soit 3,6 tonnes/jour)

Besoin en eau de mer (bassins et extraction) maximum en phase 2 de 160 m³/h dont moins de 2 m³/h pour l'extraction.

Besoin eau douce de 0.6m³/h pour compenser l'évaporation .

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'installation	1.2 hectare
Batiment	400 m2
Surface de bassins	3300 m2 (phase1)6 300 m2 (phase 2)
Surface bassins démontables	1 500 m2
Surface bassins en dur	4 800 m2 (phase 2)
stockage eau de mer	160 m3
Serre sur deux bassins	700 m2
Pompage maxi eau de mer	160 m3/h (phase 2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone des Tellines
Port-Saint-Louis-du-Rhône

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 23' 24" N Lat. 4 ° 50' 40" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text area for project description]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de la ZNIEFF terrestre de type II 930020201 « Salins du Caban et du Relais – Etang de l'Oiseau » et à plus d'un kilomètre de tout autre périmètre ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 10 km des arrêtés préfectoraux de protection de biotope des Grands Paluds – Gonon et du poste de Feuillane.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône (13)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône est pourvue : - d'un PPRI, approuvé le 21 Juin 2016 et selon lequel le projet ne se situe pas en zone de prescription ; - d'un PPRT, approuvé le 26 Mai 2014 et selon lequel le projet ne se situe pas en zone de prescription.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet de démonstrateur industriel ERANOVA se situe : - A 1 km de deux sites Natura 2000 • ZPS FR9310019 « Camargue » • ZSC FR9301590 « Le Rhône aval » - A 3 km de la ZSC FR9301592 « Camargue »
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra un prélèvement et un rejet dans le milieu marin dans le canal Saint Louis. Les besoin en eau maximum sont de 160 m3/h en phase 2 et 130 m3/h en Phase 1. Le débit des rejets est de 160m3/h.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un excédent théorique de terre de 778 m3 hors foisonnement sera revalorisé in situ dans l'aménagement de la parcelle (talus végétal) et évitera la mise en décharge.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Saladelle de Girard, espèce protégée au niveau national a été identifiée au sein des communautés psammophiles à Helichrysum stoechas des communautés pionnières méditerranéenne halonitrophiles. L'espèce est plutôt bien représentée dans les secteurs alentours. ERANOVA propose de transplanter les pieds sur zone libre. Le taux de survie des individus transplantés est de 90% environ.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une évaluation simplifiée des incidences du projet de démonstrateur industriel de la société ERANOVA sur les sites Natura 2000 ZSC FR9301592 « Camargue », ZSC FR9301590 « Rhône aval » et ZPS FR9310019 « Camargue » a été réalisée (Annexe 2) et indique que le projet n'a pas d'incidences notables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation de ces sites.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone de revitalisation industrielle (Grand Port Maritime de Marseille) et n'engendre ainsi pas de consommation d'espaces naturels, agricoles : forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le zonage du PPRT de la société Deulep indique que le projet se trouve en dehors de toute zone à risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le zonage du PPRI de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône indique que le projet se trouve en dehors de toute zone à risque, excepté pour le risque de submersion marine qui concerne une partie de la parcelle. Les dispositions altimétriques prévues dans le cadre du règlement du PPRI ont été prises en compte dans la définition du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	INTRANTS Phase 1 : 1 camion de 20 m3 soit 20 tonnes par mois Phase 2 : 2 camions de 21 m3 soit 42 tonnes par mois SORTANT : Phase 1 : 3,7 tonnes par mois Phase 2 : 6,3 tonnes par mois
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls bruits issus du projet sont les moteurs de rotation des roues à aube des bassins extérieurs, la pompe de captage d'eau de mer et la récolteuse mobile d'algues fraîches. L'atelier d'extraction des composants d'intérêt des algues sera fermé et le niveau sonore des équipements sera conforme au niveau sonore réglementaire.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les algues sont remises en bassins dès leur arrivée sur site, puis conduites dans l'atelier d'extraction où elles sont diluées avant broyage. Elles sont ensuite traitées dès leur prélèvement des bassins, impliquant ainsi un cycle de traitement continu et qui n'engendre pas d'odeur.</p> <p>En fin de cycle l'algue est séchée par séchage sous vide. L'extrait algal contient moins de 10% d'eau et ne présente plus d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des rejets en eau de mer dans le milieu marin à hauteur de 160m³/h sont prévu dans le cadre du projet. En prévention, l'eau de rejet sera analysée tous les mois pendant 6 mois, puis tous les trimestres, puis 2 fois par an.</p> <p>La croissance et la mise en carence des algues ne nécessitant aucun intrant, et l'atelier d'extraction consistant uniquement en un traitement physico-mécanique, ERANOVA ne générera aucun rejet toxique et l'eau rejeté sera a minima de même qualité que l'eau prélevée.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets non dangereux seront produits dans le cadre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sable : maximum de 4 tonnes pouvant être restitué sur les plages ; - bois, métal, plastiques inertes ramassés avec les algues : maximum de 300kg/mois en phase 2.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la création d'activité sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, jusqu'à 13 employés (ingénieurs, biologistes, techniciens). Occupation d'une durée de 15 ans (durée extensible) d'une parcelle de 12 000 m2 sur la zone des Tellines (zone non agricole - revitalisation industrielle du GPMM). Deviendra à terme une plateforme de R&D Européenne - filière algues marines et Technologies Clés (OIR)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

cf Mesures en Annexe

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact - EGIS 2018
Etude faune flore et zone humide réalisée par ECO MED - Inventaires menés en septembre 2017
Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000 réalisée par ECO MED en septembre 2017
Plan de masse de l'installation
Descriptif technique du Bureau d'étude IDEE AQUACULTURE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Savoie Technolac

le, 22 décembre 2017

Signature

ERANOVA SAS
SAVOIE TECHNOCLAC
Bâtiment KOALA
17 rue Lac Saint André
73370 LE BOURGET DU LAC
Tél 06 16 40 07 67
RCS 621 091 212



